



20^{ème} Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Atelier thématique 5 : Lutte contre la criminalité environnementale

Note synthèse des travaux élaborée par l'ONUDC et TRAFFIC

Lors de sa 20^{ème} Réunion des Parties tenue du 03 au 05 Juin 2024 à Kinshasa en République Démocratique du Congo (RDC), le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) a instauré les ateliers thématiques pour permettre à ses membres de réfléchir ensemble et de produire des recommandations pertinentes pour des sujets importants à la survie des forêts du Bassin du Congo.

Entre autres thèmes, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le réseau mondial de surveillance du commerce des espèces de faune et de flore sauvages (TRAFFIC) ont eu le privilège de conduire les travaux de **l'atelier thématique 5 sur la lutte contre la criminalité environnementale**.

Au regard du caractère transnational du phénomène de criminalité environnementale, des conséquences globales y relatives, notamment la fragmentation des habitats des espèces sauvages, la fragilisation des différents écosystèmes, la précarité des populations dans les zones sources des ressources naturelles et la perte des devises pour les États ; l'atelier thématique 5 a été conduit suivant un format de trois réunions en deux jours du 04 au 05 Juin 2024, avec les points de réflexion pour chacune d'elles comme suit :

- Réunion 1 : Introduction des enjeux liés à la criminalité environnementale et l'encadrement politique et juridique de ces questions au niveau du bassin du Congo (Mardi 04 juin 2024 de 10h00 à 12h30) ;
- Réunion 2 : Défis dans l'application des lois et rôle des agents d'application de la loi, de la société civile et des Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACLs) dans la lutte contre la criminalité environnementale (Mardi 04 juin 2024 de 14h30 à 17h30).
- Réunion 3 : Renforcement de la participation des différents acteurs dans la lutte contre la criminalité environnementale avec un focus sur les soutiens financiers nécessaires pour mener à bien la lutte contre ce fléau (Mercredi 05 juin 2024 de 09h30 à 10h30).

Ces différentes réunions ont vu tour à tour intervenir, l'ensemble des parties prenantes à la lutte globale, concertée et coordonnée, il s'agit notamment des forces d'application de la loi, des autorités judiciaires, des agents des gouvernements du Bassin du Congo, des organisations de la société civile nationale et internationale, des peuples autochtones et



communautés locales, des organisations internationales du système des Nations Unies ou non, et des bailleurs de fonds.

Étant entendu que cette thématique est abordée pour la première fois lors des Réunions des Parties du PFBC, ces réunions ont été très courues et n'enregistraient pas moins d'une cinquantaine de participants démontrant ainsi l'intérêt et l'acuité du sujet.

Au terme de deux jours de débats riches, constructifs et conciliants ; l'atelier thématique 5 sur la lutte contre la criminalité environnementale a livré son verdict autour d'un consensus selon lequel : À PROBLÈME GLOBAL, RÉPONSE GLOBALE, CONCERTÉE ET COORDONNÉE ; À MENACE SÉRIEUSE, INTERVENTION APPROPRIÉE, PUISQU'IL Y VA DE NOTRE SURVIE À TOUS.

Les efforts jusque-là consentis par les Gouvernements des Pays du Bassin du Congo, pour adresser la question de la criminalité environnementale au soir du malheureux incident de la tuerie des populations d'Éléphants dans le Parc National de Bouba Ndjida au Cameroun, dont les actions entreprises sous la houlette de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) regroupent entre autres :

- La tenue de la réunion d'extrême urgence à Yaoundé (Cameroun) le 23 mars 2013 regroupant les Ministres de la CEEAC en charge des relations extérieures, des questions de défense et de sécurité, de l'intégration régionale et de la protection de la faune qui a été sanctionné par l'adoption d'un Plan d'Extrême Urgence de Lutte Anti-braconnage (PEXULAB) dans la zone septentrionale du Cameroun, du Tchad, du Nord et Nord-Ouest de la République Centrafricaine et dans la zone forestière.
- La tenue à N'Djamena, Tchad en juillet 2017 de la Conférence des Ministres de la CEEAC sur « l'Éco-sécurité, le conflit homme/faune et les autres conflits liés à l'utilisation des terres en Afrique Centrale ». La Déclaration des Ministres qui en résulte, constate la persistance du grand braconnage transfrontalier et prend note de ce que la criminalité environnementale est opérée de plus en plus par des réseaux criminels dangereux et interconnectés. Les ministres se sont engagés à soutenir la création d'unités spéciales d'éco-sécurité dans chacun des États membres de la CEEAC et de les intégrer dans les dispositifs de défense et de sécurité existants. La CEEAC a ainsi amorcé le concept de l'éco-sécurité.
- La réunion extraordinaire des Ministres d'Afrique Centrale préparatoire aux différentes COP 2022 sur la lutte contre les crimes qui portent atteinte à l'environnement, organisée par l'ONUDC, la CEEAC et la COMIFAC du 28 au 30 septembre 2022 à Brazzaville, République du Congo ; où une feuille de route a été adoptée pour accompagner l'opérationnalisation de la stratégie d'éco-sécurité et ainsi le déploiement des unités d'éco-sécurité dans chaque état membres.

Conscients de ce qui précède, l'atelier thématique 5 sur la criminalité environnementale a par ailleurs, proposé des recommandations à l'endroit de l'ensemble de la communauté des membres du PFBC, formulées comme suit :



Aux États du Bassin du Congo :

1. À tout crime environnemental opérant où qu'il soit, à caractère national ou transnational, il faudra y opposer une réponse pénale efficace autour d'une coopération judiciaire avec un renforcement du cadre juridique et institutionnel appropriée se déclinant en la mise en place des cours et tribunaux régionaux, le renforcement de capacité des acteurs de la chaîne pénale et l'élaboration des normes juridiques minimales standards applicables à tous les pays du Bassin du Congo. Le préalable étant la réforme des cadres juridiques nationaux et harmonisés au sein de tous les Pays.
2. Se faire accompagner par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour renforcer leurs capacités à suivre l'argent et lutter contre le blanchiment des capitaux, et la confiscation des biens issus de la criminalité environnementale tout en travaillant en étroite collaboration avec les services dédiés tels : l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA), les Agences d'Investigation Financière, le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'argent en Afrique Centrale (GABAC), les Unités de Lutte contre la Corruption et les Banques ; dans un but ultime dans chacun des pays de la sous-région de l'opérationnalisation des unités d'Éco-sécurité sous la bannière de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)

3. Créer un cadre de mutualisation des efforts des différents membres du Partenariat au partage des informations, des données, et renseignements sur des plateformes dédiées de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC, AFRICA-TWIX, etc.), avec la prise en compte de l'observation indépendante des forêts qu'elle soit mandatée par les Gouvernements ou externe, gage de la transparence dans la gestion des ressources environnementales ; tout en impliquant les Peuples Autochtones et Communautés Locales, les jeunes et la société civile nationale, tous engagés dans la lutte contre la criminalité environnementale, pour un suivi efficace et en temps réel du phénomène de la criminalité environnementale dans les différents Pays membres.
4. Mettre en place une approche globale concertée en vue de mener des plaidoyers conséquents lors des différentes Conférences des Parties aux Conventions signées par la majorité des Pays du Bassin du Congo (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction-CITES, Convention sur la Diversité Biologique-CDB, Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques-CNUCC) et auprès des bailleurs de fonds afin d'obtenir des financements conséquents à la hauteur de la menace et des besoins réels identifiés en investissements requis pour engager, motiver et outiller à la pointe en matériels technologiques innovants les pays du Bassin du Congo (Laboratoire d'analyse médico-légale, drones, etc.).



L'ensemble des participants à la réunion thématique 5 sur la lutte contre la criminalité environnementale se réjouit de la confirmation par la Facilitation Franco-Gabonaise et la CEEAC, de la tenue entre Février-Mars 2025 de l'atelier régional CEEAC-PFBC sur la criminalité environnementale, en prélude à la Conférence régionale sur la criminalité environnementale-lancement du réseau des « lanceurs d'alerte » en Juillet 2025, le Pays et la ville étant encore à définir.

Enfin, l'ONUDC et TRAFFIC en cette occasion solennelle voudraient adresser leurs sincères remerciements au PFBC pour avoir accepté qu'ils conduisent les débats autour de la thématique 5 sur la lutte contre la criminalité environnementale, et réitèrent leur engagement à l'accompagnement de tous ses membres dans leurs domaines d'expertises respectives. C'est également le lieu pour nous d'exprimer notre gratitude à l'ensemble des intervenants à cet atelier thématique 5 qui a vu défilé des Experts de haut vol, des Officiels aguerris, des Bailleurs de Fonds, Privés et Peuples Autochtones et Communautés Locales engagés. Sans eux, notre rendu de ce jour aurait été dénué de substance.

Fait à Kinshasa, le 05 Juin 2024.